

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
Département : GERS
COMMUNE DE LE HOUGA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-24
Séance du 31 Mars 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 02/04/2026

ID : 032-213201551-20260331-DELIB202624-DE

| | |
|---|--|
| Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 15 Procurations : Excusés : Date convocation : 26/03/2026 | Le trente et un Mars 2026, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAÛZERE Hervé, BARBE Guilaine, MATHIEU Jean Marie, LAPEYRE Anne, ARMENGOL Corinne, CANHAN Christian, LAFFITTE Jean Claude, LAFITTE Mélanie, LANNELONGUE David, MONGIS Sylvie, NAULEAU Philippe, PASQUIER DE FRANCLIEU Claire, SAINT LANNES Claude, TRUCHAT Romain |
| Date affichage : 26/03/2026 | Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur GAUZERE Hervé a été désigné secrétaire de séance. |

Objet : Election des représentants auprès d'Izaute et Midour

Madame le Maire rappelle qu'en application des statuts de l'association IZAUTE et MIDOUR, la commune de LE HOUGA dispose de 2 délégués titulaires au sein du Conseil d'administration.

Madame le Maire étant membre de droit, elle propose de désigner Madame PASQUIER DE FRANCLIEU Claire en tant que déléguée titulaire.

Le Conseil Municipal du HOUGA, à l'unanimité, désigne Madame PASQUIER DE FRANCLIEU Claire comme déléguée titulaire au sein de l'association IZAUTE MIDOUR

Pour extrait certifié conforme
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Patricia FEUILLET GALABERT

